



**RAPPORT D'AUDIT INTERNE**  
**GROUPEMENT POUR UNE**  
**GESTION RESPONSABLE**  
**DES FORÊTS**  
**BOURGUIGNONNES (GGRFB)**

**ANNÉE 2025**



La marque de la  
gestion forestière  
responsable

**DATE DE L'AUDIT** : 17 Juillet 2025

**À** : Autun

**AUDIT RÉALISÉ PAR** : Nicolas Blanchard / Jean Cacot

**PARTICIPANTS :**

<b>NOM PRÉNOM</b>	<b>STRUCTURE</b>	<b>Rôle de la structure</b>	<b>Présent</b>
Alric Fabrice	Conseil Départemental de la Nièvre		En visio
Barnay Julien	Ville d'Autun		Présent
Blanchard Nicolas	Parc Naturel Régional du Morvan	Secrétaire	Présent
Cacot Jean	EPCC Bibracte – Laboratoire forestier du Mont-Beuvray	Participant	Présent
Moreau Bruno	EPCC Bibracte	Trésorier	Excusé
Nouallet Ghislaine	GFSFM		Présente
Clerval Mathieu	GFSFM		Excusé
Poirel Aurélien	CENB		Excusé

**RAPPEL** : Ce rapport fait l'objet de :

**NON-CONFORMITÉS** : il s'agit de déviations par rapport à des exigences spécifiées. Les non-conformités doivent obligatoirement faire l'objet d'une action corrective.

**REMARQUES** : il s'agit de constats qui ne sont pas des lacunes graves du système mais qui pourraient donner lieu à une action d'amélioration (préventive ou de progrès). Ces remarques font l'objet de recommandations.

**OBSERVATIONS** : il s'agit de commentaires suite à erreur, oubli ou autre point mineur.

## CONTEXTE DE L'AUDIT

Cet audit interne est réalisé entre deux audits externes (décembre 2024 et octobre 2025), de la certification FSC du GGRFB pour l'année 2025. Il a pour objectif de détecter d'éventuels écarts au standard FSC, dans la gestion de la certification de groupe et dans la gestion forestière de chacun des membres.

Enfin, cet audit est réalisé conformément au nouveau référentiel FSC entré en application en juin (2025 FSC-STD-FRA-02-2025 FR).

### **Référentiels d'audit :**

**-Référentiel pour la gestion responsable des forêts de France Métropolitaine : 2025 FSC-STD-FRA-02-2025 FR**

**- Norme pour la certification de gestion forestière de groupe : FSC-STD-30-005 V2-0**

**- Exigences du GGRFB : Statuts**

### **Extrait des statuts du GGRFB :**

« Chaque membre du groupe est audité comme une entreprise certifiée individuellement avec rédaction d'un rapport d'audit interne et indication des écarts constatés pour ce membre.

Le rapport d'audit interne est établi pour chaque audit. Il y est mentionné :

- A quelle partie du GGRFB l'audit a trait (membres, gestionnaires, groupes...);
- Quand et par qui l'audit a été réalisé ;
- Les anomalies et les manquements qui ont été constatés ;
- Les recommandations concernant les mesures correctives à apporter, pour autant que ceci soit possible sans enquête supplémentaire ;

Les constatations concernant l'exécution et l'efficacité des mesures correctives prises précédemment.

Une non-conformité pour l'entité de groupe peut être causée par :

- un non respect des exigences et/ou du standard FSC pour le groupe,
- L'absence de contrôle du traitement d'un écart au niveau d'un membre du groupe,
- Le constat d'écarts au niveau des membres du groupe remettant en cause l'efficacité de l'entité de groupe.

Chaque écart de non-conformité éventuellement détecté sera renseigné et ne pourra être clôturé qu'après une action corrective. »

## Audit externe de décembre 2024

### I) Vérifications administratives

#### I.1 – Analyse de l’audit du 4-5/12/2024

#### I.2 – Fonctionnement du groupe

## PRÉAMBULE

Le rapport d’audit 2024 d’Ecocert n’a pas été transmis à l’association à ce jour. Cette absence a été confirmée par voie téléphonique le 15/07/2025 par l’auditrice Mme Cécile Caresse, qui a indiqué un retard dans le processus d’évaluation de l’audit réalisé en 2024.

En conséquence, la présente première phase d’audit s’appuie sur les éléments issus des échanges de conclusion de l’audit de décembre 2024 et des prises de notes du secrétaire de l’association.

Les résultats de l’audit de l’Organisme de certification sont récapitulées dans ce tableau ci-dessous :

Nombre de non-conformités	Majeure(s)	Mineure(s)
	3	NC
Observations	NC	

## RÉSULTATS – VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

### I) Analyse de l’audit externe du 25/07/2025

#### I.1 Point sur les non-conformités majeures identifiées dans le dernier rapport d’audit

Non conformité	NR	Réf.norme	NR
Exigence	<b>Manuel de certification – Norme FSC STD 30,005 V1 (point 9)</b>  Le responsable de groupe doit rédiger, mettre en œuvre et tenir à jour des règles écrites de gestion du groupe couvrant toutes les exigences en vigueur de la présente norme, en fonction de l’échelle et de la complexité du groupe, comportant : <ul style="list-style-type: none"><li>- des règles établissant qui peut devenir membre</li><li>- des règles établissant comment ajouter de nouveaux membres au groupe</li><li>- des règles établissant quand des membres peuvent être suspendus ou exclus du groupe</li><li>- un système de suivi interne pour le groupe</li><li>- un processus de réponses aux demandes d’actions correctives émises en interne et par l’organisme certificateur, assorti d’un calendrier et de la description des conséquences qu’engendrerait</li></ul>		

	<p>le non-respect des actions correctives</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une procédure de résolution des réclamations émises par les parties prenantes à l'encontre des membres du groupe</li> <li>- Un système de traçabilité et de suivi des produits forestiers certifiés FSC produits par les membres du groupe jusqu'au lieu de transfert de la propriété des bois en dehors de la portée du certificat, conformément au Critère 8.5 de la norme de gestion forestière en vigueur</li> <li>- les exigences relatives à la commercialisation ou à la vente de produits</li> <li>- des règles établissant les modalités d'usage de la marque FSC et du Numéro de licence de la marque</li> </ul> <p><b>Principe 7</b> : l'organisation doit disposer d'un document de gestion concordant avec ses politiques et ses objectifs et proportionnel à l'échelle et à l'intensité des activités de gestion ainsi qu'aux risques qu'elles engendrent. Le document de gestion doit être mis en œuvre et actualisé à partir des informations relatives au contrôle, afin de promouvoir une gestion adaptative. Le plan et les procédures associées doivent être suffisants pour guider le personnel, informer les parties prenantes concernées et intéressées ainsi que pour justifier les décisions en matière de gestion.</p>
Action corrective demandée	Formaliser les règles du groupement, élaboration d'une stratégie NR
Mesure prise	Une refonte complète du Manuel de gestion forestière du GGRFB, qui devient la <b>Stratégie pour une gestion responsable des forêts Bourguignonnes</b> a été engagée. Ce nouveau document stratégique de 60 pages, annexes comprises (liste des parties prenantes, communautés locales, etc) liste les chaînes opératoires de l'organisation : de l'adhésion à l'exclusion des membres en passant par l'ajout ou le retrait d'une forêt d'un membre du groupement.
Evaluation interne	<b>Validé</b> : Compte tenue de l'avancée de la rédaction et du travail de fond réalisé. Le document est en en cours de finalisation et de validation politique.

Non conformité	NR	Réf.norme	NR
Exigence	<p><b>6.6.4 Désignation des arbres habitats</b></p> <p>Dans les UG supérieures à 4 ha, un plan d'action pour la désignation, le maintien et/ou la restauration d'une trame d'arbres habitats vivant est défini, mis en œuvre et suivi. Il permet d'atteindre, sur la durée du document de gestion, un minimum de 5 arbres habitats vivants par ha en tenant compte</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des enjeux de biodiversités</li> <li>- de l'âge des peuplements et du potentiel d'arbres-habitats vivants dans l'unité de gestion</li> </ul>		

	<p>- du risque de disparition des arbres habitats vivants liés aux activités de gestions prévues dans le programme de coupes et travaux</p> <p>- des risques liés à la sécurité des biens et des personnes, des risques sanitaires identifiés, des dépérissements collectifs et catastrophes naturelles.</p> <p>Lors de l'audit de décembre 2024, la visite d'une parcelle exploitée sur le Mont-Beuvray, aucune désignation d'arbres habitats n'avait été observée.</p>
Action corrective demandée	NR
Mesure prise	Mise en place d'une application sous le logiciel Mergin map pour cartographier les arbres habitats et d'en élaborer la cartographie et élaboration d'une stratégie de désignation des arbres habitats.
Evaluation interne	<p><b>Non conformité mineure :</b></p> <p>Pour l'heure le GGRFB n'apporte pas de réponse précise dans la méthodologie de désignation des arbres habitats. Néanmoins, ce travail d'élaboration d'un plan d'action doit être engagée dans la deuxième partie de l'année. Pour l'élaboration de ce document, le groupement pourra s'appuyer sur le rapport de stage d'Aubéry hébergé par Bibracte, comprenant une liste de recommandations de désignation et de suivi des arbres habitats. Dans l'attente, le GGRFB met en non conformité mineure cet élément soulevé durant l'audit 2024.</p>

Non conformité	NR	Réf.norme	NR
Exigence	<p>Cibles vérifiables PRINCIPE 7.3 Le document de gestion doit comporter des cibles vérifiables d'après lesquelles les progrès de chaque objectif de gestion énoncé peuvent être évalués.</p> <p>Les cibles vérifiables ainsi que la fréquence et l'échelle à laquelle elles sont évaluées sont établies pour suivre le progrès vers la réalisation de chaque objectif de gestion en fonction des enjeux identifiés et de l'analyse de risque 6.2</p> <p>7.3.2 Les cibles vérifiables servent de base au suivi dans le principe 8. Les variables pour lesquelles des cibles sont établies peuvent par exemple inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la productivité du site, le rendement pour tous les produits récoltés</li> <li>-les taux de croissance, la régénération et l'état sanitaire des peuplements</li> <li>-la composition de la faune et de la flore et les modifications observées dans ce domaine</li> <li>-la quantité et la qualité de l'eau</li> <li>-l'érosion, la compaction, la fertilité et le statut des HFV</li> <li>-Les ressources culturelles et environnementales sensibles.</li> </ul>		

	<p>- la satisfaction des parties prenantes vis à vis de la concertation  -les actions réalisées au bénéfice des usagers  -le nombre d'accident du travail  -la viabilité économique générale de l'unité de gestion</p> <p>PRINCIPE 8 – Suivi et évaluation : L'organisation doit contrôler la mise en œuvre de son document de gestion (comprenant ses politiques et ses objectifs, ses progrès vis à vis des activités planifiées, ainsi que l'atteinte des cibles vérifiables</p>
Action corrective demandée	NR
Mesure prise	
Evaluation interne	<p><b>Nc Mineure :</b></p> <p>Pour l'heure le GGRFB n'a pas apporté de réponse à cette exigence du référentiel. Néanmoins, ce travail d'élaboration doit être engagée dans la deuxième partie de l'année. Dans l'attente, le GGRFB met en non conformité mineure cet élément soulevé durant l'audit 2024.</p>

**I.2 Point sur les non-conformités mineures identifiées dans le dernier rapport d'audit**

**NEANT**

**I.3 Point sur les observations effectuées dans le dernier rapport d'audit**

**NEANT**

## II. Fonctionnement du groupe

**CONTEXTE** : Conformément au référentiel FSC en vigueur depuis juin 2025, le groupement a intégré, lors du présent audit, les indicateurs de suivi obligatoires dans le rapport d'audit (FSC-STD-FRA-02-2025 FR), en s'appuyant sur les données complètes disponibles à ce jour, c'est-à-dire celles de l'année civile 2024. Les informations présentées dans les tableaux ci-après correspondent donc aux données de l'année 2024.

### II 1) RÉSULTATS – INDICATEURS DE SUIVI OBLIGATOIRES (FSC-STD-FRA-02-2025 FR).

INDICATEUR À L'ÉCHELLE DU GROUPE DE CERTIFIÉ		EPCC BIBRACTE	CD58	PNR MORVAN	CEN	VILLE D'AUTUN	GFSFM	TOTAL	Critère du référentiel
1	Nombre de propriétaires certifiés	1	1	1	1	1	1	6	/
2	Nombre d'unités de gestion ayant fait l'objet d'un audit interne dans une certification de groupe	1	1	1	1	1	1	6	/
3	Nombre total d'unités de gestion	UG1			UG2	UG3	UG4	4	/
4	Surface totale certifiée	790,56	311,26	191,25	121,8	264,14 ha	331,73 ha <sup>1</sup>	2010,74 ha	/
5	Volume de la récolte vendu avec une mention FSC	4123 m3	646,38 m3	0	0	340,23 m3	821 m3	5930,61 m3	8.5
6	Volume total de la récolte	4429 m3 <sup>2</sup>	646,38 m3	0	0	340,23 m3	1258 m3	6673,61 m3	8.5
7	Surface totale de production	656,77 ha	7 ha	0	0	227,49 ha	298,07 ha	1189,33 ha	5.2/10.5
8	<b>Surface du réseau d'aire de conservation (10 % min) ; échelle du GGRFB<sup>3</sup> dont :</b>								6.5
	Îlots en libre évolution	NR	NR	NR	NR	NR	NR	114,21 ha (5,6%)	
	FHVC type 1-3	NR	NR	NR	NR	NR	NR	1082,33 ha (53,1%)	
	Bandes tampons cours d'eau ZH	NR	NR	NR	NR	NR	NR	172,62 ha (8,5 %)	
	<b>SURFACE TTC</b>	NR	NR	NR	NR	NR	NR	<b>1 369,16 ha (67,2 %)</b>	
9	Surface de forêt semi-naturelle	454,5	277,77 ha	134 ha	120,93	236,84	288,63	1512,57 ha (75,4%)	6.9
10	Surface de forêt cultivée	332,6 ha	33,43 ha	55,97 ha	0,87	27,3	43,10	493,27 ha (24,6 %)	6.9

1 Objectif 2026 : 100 % des propriétés du GFSFM, totalisant 500 ha. Soit une augmentation de 33,65 %.

2 285 m<sup>3</sup> en autoconsommation (chaufferie bois)

3 Le niveau de détail reste pour l'heure à l'échelle du GGRFB. L'ensemble est amené à être détaillé pour l'année 2026.

## II 2) RÉSULTATS – AUDIT D’UN MEMBRE

**CONTEXTE** : compte tenu du document stratégique du GGRFB (2025), l’audit a porté sur un membre de façon arbitraire (**Ville d’Autun**) en se basant sur les huit indicateurs obligatoires (indicateurs 1-8 dans le tableau suivant, Annexe F, p.104 du référentiel FSC (FSC-STD-FRA-02-2025 FR)) et en auditant cinq autres critères reportés sur le deuxième tableau.

### INDICATEURS OBLIGATOIRES :

Indicateurs* à l'échelle* de l'UG* et/ou du groupe certifié		Bénéfice recherché	Unité	Critère* du référentiel	AUTUN	Commentaire
1	Surface de coupes rases* ≤ 5 ha et ≤ 2 ha en pente > 30 %	Informier sur l'encadrement des pratiques intensives	Hectare	10.5	0 ha	Document d'aménagement + Fourniture carte ortho
2	Nombre de coupes rases* ≤ 5 ha et ≤ 2 ha en pente > 30 %	Informier sur l'encadrement des pratiques intensives	Nombre	10.5	0	idem
3	Surface récoltée suite à des aléas exceptionnels*	Sensibiliser le grand public	Hectare	10.5	0 ha	17 m <sup>3</sup> sanitaire épicéas scolytés sur des opérations ponctuelles (étang des cloix, parcelle 55)
4	Surface d'îlots en libre évolution*	Conserver et restaurer l'écosystème forestier	Hectare	6.5	31,79 ha	<b>Hors sylviculture en évolution naturelle</b> de 31,9 ha ensemble de la forêt communale répartis en plusieurs îlots) HS (dans lesquels rien n'est prévu du point de vue sylvicole) Cf. document d'Aménagement
5	Répartition de la surface d'îlots en libre évolution dans différentes catégories de taille d'unités de gestion	Conserver et restaurer l'écosystème forestier	Hectare	6.5	12 %	31,79 ha /264,13 ha x 100
6	Répartition de la surface du réseau d'aires de conservation dans différentes catégories de tailles d'unités de gestion	Conserver et restaurer l'écosystème forestier	Hectare	6.5	236,84 ha	La totalité de la propriété est couverte par une ZNIEFF, pour le reste il s'agit de zone tampon protégeant des ripisylve, sources, un captage d'eau et une zone humide
7	Nombre de parties prenantes* actives	Disposer d'un climat social apaisé	Nombre	7.6		A REDONNER

8	Nombre d'accidents du travail* avec arrêt/sans arrêt	Améliorer le bien-être par l'emploi*	Nombre	2.3	0	À demander à l'ONF
---	--	--------------------------------------	--------	-----	---	--------------------

## INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES / AUDIT DE PRINCIPE :

Indicateurs* à l'échelle* de l'UG* et/ou du groupe certifié		Bénéfice recherché	Unité	Critère* du référentiel	AUTUN	Commentaire
9	Surface parcourue en coupe	/	Ha	/	2,28 ha	
10	Arbres habitats (bio vivants) (nb/ha par surface parcourus en coupe)	Conserver et restaurer l'écosystème forestier	Nombre	6.6.6		Rappel à l'office des 5 arbres habitats à l'hectare et que ne concerne que les arbres vivants  <b>Carte arbres habitat à demander à l'ONF</b>
11	Présence d'un réseau de cloisonnements	Limiter la surface de sol impacté	Nombre	10.10.7	OUI	
12	Nombre de coupes rases* > 5 ha dans les taillis simples*, les peupleraies, les plantations* résineuses (pour V1)	Informier sur l'encadrement des pratiques intensives	Nombre	10.5	0	Pas de coupe rases dans la propriété de la ville d'Autun
13	Volume de bois vendu certifié FSC	Développer la certification FSC et les filières	m3	8.5.3	453,25 m3	Facture de bois (voir annexe)

## **CONCLUSION DE L'AUDIT :**

Dans le cadre de l'audit interne mené dans un climat constructif, les membres du GGRFB ont mis à profit cette session pour :

1. Se familiariser et s'appropriier les exigences du nouveau référentiel FSC (entré en vigueur en juin 2025) ;
2. Réexaminer l'état d'avancement des actions correctives à mettre en œuvre, en lien avec l'audit externe de décembre 2024, et ce malgré l'absence de rapport d'audit à ce jour.

L'indisponibilité de ce rapport n'a toutefois pas entravé la mise en œuvre anticipée de mesures correctives. Plusieurs chantiers de fond, notamment de nature rédactionnelle (cf la stratégie pour une gestion responsable des forêts Bourguignonnes), ont d'ores et déjà été engagés et sont à un stade avancé, tout à fait satisfaisant.

S'agissant spécifiquement du tableau des cibles vérifiables et de la stratégie de désignation des arbres habitats (identifiées comme des non conformités majeures lors de l'audit externe de 2024), l'audit interne a constaté une non-conformité mineure.

Celle-ci se justifie par le fait que, bien que les travaux ne soient pas finalisés, leur planification est engagée. Leur aboutissement est prévu d'ici au prochain audit externe prévu en 2025, ce qui permet de considérer la dynamique d'amélioration continue comme enclenchée de manière satisfaisante à ce stade.